

Test d'aisance aquatique pour les **Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)**

Sans ce **Test d'aisance aquatique** validé soit par le titulaire d'un BE ou BPJEPS (natation, voile, canoë-kayak, aviron, nage en eaux vives, canyonisme, surf de mer) soit par le titulaire d'un BNSSA l'enfant ne pourra pas prendre part aux activités aquatiques. Ce test pourra être réalisé avec ou sans brassière de sécurité et devra être **présenté à la Base Nautique du Grand Parc avant l'activité.**

Nom de l'ACM Nom et Prénom de l'enfant Date de naissance

Date du test Lieu du test

Test réalisé avec brassière de sécurité OUI NON

Durant le test l'enfant à-t-il réussi à :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes
- Nager sur le ventre pendant vingt mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Cette attestation est validée par (nom et prénom) : Titre : N° de diplôme

Signature :

2012

Document réalisé d'après l'Arrêté du 25 avril 2012, publié au JO du 10 mai

Habillement nécessaire pour pratiquer l'activité nautique

Vêtements supplémentaires à ceux utilisés le reste de la journée

- 1 paire de chaussures de sport ou des chaussons qui tiennent aux pieds ; **pas de tongs ou de sandales d'eau en plastique**
- 1 maillot de bain
- 1 short ou un vieux survêtement
- 1 tee-shirt et 1 sweat ou haut de survêtement à manche longue (mi-saison)
- 1 veste imperméable et coupe-vent : Obligatoire !
- 1 casquette ou un bonnet (selon le temps)
- 1 serviette de bain
- De la crème solaire

Pour les porteurs de lunettes de vue ou de soleil, prévoir un cordon pour ne pas les perdre